



CANTLEY

AVIS PUBLIC

AVIS est donné par le soussigné, directeur général, que l'avis de motion numéro 2013-MC-R567 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Cantley a été adopté par le conseil le 10 décembre 2013.

Le Règlement numéro 437-13 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Cantley sera adopté à la séance régulière du conseil du 14 janvier 2014.

Toute personne intéressée peut consulter ledit règlement au bureau du Directeur général au 8, chemin River, Cantley (Québec), durant les heures normales de bureau.

Veillez noter que l'avis public est également sur le site Internet à l'adresse : www.cantley.ca sous la rubrique « Avis publics ».

DONNÉ à Cantley ce 6^e jour du mois de janvier deux mille quatorze.



Jean-Pierre Valiquette
Directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Jean-Pierre Valiquette, directeur général de la Municipalité de Cantley certifie avoir publié l'avis de motion numéro 2013-MC-R567 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Cantley en affichant une copie aux endroits désignés par le Conseil ainsi que sur le site Internet.

Le Règlement numéro 437-13 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Cantley sera adopté à la séance régulière du conseil du 14 janvier 2014.

Le 6^e jour de janvier entre 8 h 30 et 16 h 30.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 6^e jour du mois de janvier 2014.



Jean-Pierre Valiquette
Directeur général